

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2019-22

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Autres
domaines de
compétences

Sous matière : Autres
domaines de
compétences des
communes

OBJET :
**EXTENSION DE
L'AIDE A LA
PRATIQUE
SPORTIVE POUR
LES JEUNES DE
LA VILLE DE
CASTELNAUDARY
DE 6 A 18 ANS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 22.01.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22.01.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 01 FEV. 2019

Séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2019,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. SOL Philippe donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Absents :

M. LINOU Stéphane,
Mme POUPEAU Nathalie,

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dispositif des coupons sport a été repris par la ville de Castelnaudary en 2003.

Mis en place par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en 1999, il permettait une aide directe aux familles bénéficiant de l'allocation rentrée scolaire pour l'inscription de leurs enfants de 9 à 18 ans dans des clubs sportifs. Avec la volonté de continuer à promouvoir les valeurs d'équipe, de respect, de découverte et de pratiques de disciplines sportives, la ville de Castelnaudary a pris le relais et a conventionné avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.), ce qui lui a permis d'acheter des coupons sport.

Pour l'année scolaire 2018/2019, la dotation atteindra environ 500 coupons.

A ce jour de nombreux clubs sportifs, font état d'une augmentation du nombre de leurs licenciés âgés entre 6 et 9 ans.

Suite à ce constat, à la demande d'associations sportives de la ville et considérant la volonté de la ville de favoriser la pratique sportive dès le plus jeune âge, il est proposé au Conseil Municipal d'étendre le dispositif des coupons-sport aux jeunes de 6 à 9 ans habitant la commune de Castelnaudary. Ainsi, le dispositif bénéficiera aux jeunes de 6 à 18 ans.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE Monsieur Le Maire à ouvrir le dispositif coupon-sport aux jeunes de 6 à 18 ans habitant la commune de Castelnaudary.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 janvier 2019.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : 31 JAN. 2019 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 30 JAN. 2019 Par publication le : 01 FEV. 2019 Par délégation, Le Directeur Général des Services
 Hervé ANTOINE
